

Parc Naturel Régional du Vercors

RE
VI
SI
O
N
DE
LA
CH
AR
TE

CHARTRE 2023-2038 : QUEL PROCESSUS POUR EN PARLER ?



Cette note est destinée à produire des éléments propices à une réflexion sur la phase prospective de révision de la charte, essentiellement sous l'angle de la concertation à conduire avec les acteurs.

RAPPEL DU CONTEXTE

L'écoute des acteurs réalisée dans le cadre de l'évaluation permet d'estimer :

- qu'il est nécessaire de poursuivre le travail participatif entamé dans le cadre de la révision de la charte, sauf à décevoir des attentes à la foi antérieures à ce travail et ravivées par la consultation conduite lors de cette phase évaluative. En clair, on peut considérer qu'il y a une appétence des acteurs mobilisés pour se voir associer à la suite de la réflexion stratégique ;
- qu'entamer la réflexion par un exercice très ouvert sur le devenir du territoire, tel qu'envisagé dans l'offre initiale, pourrait décevoir certaines de ces attentes et être considéré comme une façon de « botter en touche »... en attendant de sortir un projet de charte concocté de manière interne (exécutif et équipe technique). Ce qui ne signifie pas que cette dimension doit totalement disparaître mais de façon sans doute plus orientée et finalisée.

Dans ce contexte, l'élaboration de la phase prospective de la révision de la charte exige de prendre en compte les considérations qui suivent.

ÉLÉMENTS PORTÉS À LA RÉFLEXION SUR LA CONDUITE DE LA PHASE PROSPECTIVE

3 TEMPORALITÉS D'APPROCHE STRUCTURANT LA CHARTE

Des contributions à l'avant-projet de charte qui pourraient comporter **3 temporalités d'approche complémentaires** avec :

- **A l'horizon 15 ans**, la définition de principes et de postures permettant de faire vivre la charte sur la durée (autrement dit « l'esprit » ou « l'art et la manière » de la charte). En fait, il s'agit essentiellement d'objets ou d'entrées du type de celles qui avaient été classées dans les derniers axes de la charte actuelle (connaissance, gouvernance, participation, partenariat, suivi,...). Il faudra à ce titre prévoir notamment un travail sur la manière de remettre la charte sur la table à horizon 5 ans pour actualiser l'aspect programmatique qui ne serait défini que sur cette durée.
- **A l'horizon 10 ans**, un caractère stratégique définissant des champs, enjeux et ambitions sous forme d'objectifs stratégiques, potentiellement déclinés sous forme d'objectifs plus opérationnels
- **A l'horizon 5 ans**, un caractère opérationnel et programmatique intégrant l'équivalent des mesures de la charte actuelle. L'expérience montre qu'il n'est pas raisonnable en effet de dépasser une telle durée sur ce plan, d'autant plus que bon nombre de financeurs inscrivent leurs engagements sur des périodes de 3 à 5 ans.

LA PLACE DU TERRITOIRE

Alors que nous proposons d'entrer sur la réflexion prospective via une approche très globale de type quel territoire envisagez-vous dans les 20 ans à venir, sans doute faut-il revenir à des enjeux par thématiques en interrogeant les tendances observées ou prévisibles via le diagnostic et l'évaluation (notamment point de vue des acteurs), puis en évitant les acteurs à se positionner à leur égard. Ce qui n'est naturellement pas contradictoire avec pour partie une localisation spatiale de ces enjeux, sachant que le territoire du Parc est loin d'être uniforme. Les modalités de cette approche infra devront cependant être précisées pour éviter une approche trop « à la carte » et conserver des objets et des projets, facteurs de lien à l'échelle de l'ensemble du territoire.

A PROPOS DE LA GOUVERNANCE, DEUX ATTENTIONS SPÉCIFIQUES

- **Côté collectivités** : Avancer dans la précision des partages de rôles avec les EPCI du territoire, sur la base d'un travail conjoint sur l'intégration des EPCI dans la gouvernance du SM Parc et sur les relations opérationnelles à mettre en place. Préciser où et comment ce travail est réalisé
- **Côté autres acteurs issus de la société civile** : Ne pas négliger ces acteurs qui ont pu l'être dans les années de « grandes manœuvres » associées à la réforme des

collectivités et à la crise politique par le Parc. Intégrer aux échanges avec eux une réflexion sur un dispositif de gouvernance capable de les intégrer durablement

DES THÉMATIQUES ET DES SUJETS AUX DEGRÉS DE DYNAMIQUE ET DE MATURITÉ DIFFÉRENTS :

L'évaluation a permis de constater que parmi les thématiques traitées par le Parc, il est possible de distinguer :

- **Les thématiques établies** : Il s'agit de thématiques pour lequel le Parc est considéré légitime, avec des enjeux caractérisés pour l'essentiel et des acteurs mobilisés. Il est possible d'envisager concernant essentiellement les niveaux d'ambitions en termes d'objectifs et d'actions. Les thématiques concernées sont de notre point de vue :
 - **Nature et Biodiversité (Réserve/Natura 2000/ENS, nature ordinaire)**
 - **Urbanisme/Aménagement/Paysage**
 - **Tourisme (promotion, accueil, sentiers,...)**
 - **Energie**

- **Les thématiques établies confrontées à des questionnements sur leur devenir** : Il s'agit de thématiques d'intervention historiques pour le Parc, qui sont en proie à des questionnements soit sur leur devenir, soit sur les enjeux et orientations, pour des motifs divers. Certaines pourraient être à abandonner dans le cadre de la charte car ne réclamant plus une intervention dédiée (ex. Numérique) :
 - **Agriculture**
 - **Forêt**
 - **Gestion de l'eau et des milieux**
 - **Culture (animation, patrimoine, musées)**
 - **EEDD**

- **Les thématiques récentes à étayer et confirmer** : Des thématiques ou des activités qui ont émergé ou été mise en place dans la période évaluée et qui bénéficient aujourd'hui d'une certaine reconnaissance, avec des acteurs a priori mobilisés, mais des enjeux et objectifs à cadrer et préciser. Les thématiques concernées seraient a priori :
 - **Evolution climatique**
 - **Economie et activités autres que tourisme, agriculture et forêt (valorisation ressources locales, ESS)**
 - **Services (numérique, mobilité et infrastructures,...)**
 - **Autres (santé,)**

- **Les thématiques transversales renvoyant aux façons de faire du Parc** :
 - **Posture parc sur les questions conflictuelles** (ex. éolien, ensauvagement, APN/biodiversité/activités traditionnelles, etc.)
 - **Partenariats intercommunaux et communaux**
 - **Autres partenariats**
 - **Connaissance**
 - **Innovation**

- **Gouvernance et participation**
- ...

PROPOSITION DE DÉROULEMENT DE LA PHASE PROSPECTIVE

Concernant la participation des acteurs du territoire et des partenaires du Parc à la phase prospective destinée à bâtir le futur projet de charte, nous envisageons la marche à suivre de la façon suivante :

TEMPS 1 : UNE PREMIÈRE SALVE DE 3 ATELIERS AUTOUR DES PROCHAINES THÉMATIQUES DE LA CHARTE

En octobre 2019

Ce temps serait structuré autour de 3 ateliers d'une demi-journée découpés comme tels :

Atelier 1 : Echange autour des 4 thématiques considérées comme établies :

- Nature et Biodiversité (Réserve/Natura 2000/ENS, nature ordinaire) /
- Urbanisme/Aménagement/Paysage
- Tourisme (promotion, accueil, sentiers,...)
- Energie

Sur ces thématiques, on considère les enjeux maîtrisés et c'est le niveau d'ambition et les objectifs opérationnels qui seront à préciser, ainsi que les conditions et modalités de leur mise en œuvre (méthode, gouvernance, partenariat autres acteurs impliqués,...).

Atelier 2 : Echange autour des 5 thématiques considérées comme établies mais confrontées à des questionnements sur leur devenir

- Agriculture
- Forêt
- Gestion de l'eau et des milieux
- Culture (animation, patrimoine, musées)
- EEDD

Sur ces thématiques, il s'agira d'interroger les enjeux actuels et les orientations et priorités que la charte pourrait retenir, ainsi que de commencer à aborder les questions de méthode.

Atelier 3 : Echange autour des 3 thématiques récentes à confirmer et étayer

- Evolution climatique
- Economie et activités autres que tourisme, agriculture et forêt (valorisation ressources locales, ESS)
- Services (numérique, mobilité et infrastructures,...)

Pour ces thématiques, il s'agira de se demander l'intérêt de préciser ce qu'ils recouvrent et l'intérêt qu'ils ont à figurer dans la charte au regard des enjeux et des acteurs impliqués, avec en regard la place et le rôle que l'on peut attendre du Parc dans ce cadre.

Principes d'organisation

- ⇒ Ces ateliers sont conçus comme des temps de réflexion, d'échange et de proposition. Ils n'ont pas de vocation décisionnelle, qui revient à d'autres instances (Bureau et conseil syndicat du Parc notamment). Ce cadre sera présenté lors de l'introduction des ateliers.
- ⇒ Ces ateliers seront **ouverts à l'ensemble des acteurs consultés** dans le cadre de l'évaluation, sachant que le principe n'est pas de cibler a priori ces acteurs suivant les thèmes, même si l'on ne doute pas de l'existence de tropismes.
- ⇒ Chacun de ces ateliers sera organisé sur une demi-journée de 4 heures, avec 1 heure d'introduction en plénière (présentation des enseignements de l'évaluation et du diagnostic sur les thèmes concernés), puis 2 heures en groupes thématiques, puis 1 heure en plénière de retour des groupes thématiques (notamment pour les amener à présenter des réponses formelles aux questions traitées).
- ⇒ Pour faciliter leur organisation et créer un temps fort dans le processus de la révision de la charte, ces ateliers pourraient être organisés sur 3 demi-journées consécutives.
- ⇒ Les questions conflictuelles ou sans accord global sur la position à adopter ne seront pas explorées dans le détail, mais remises à la 2ème salve d'atelier de consolidation.
- ⇒ Suite aux ateliers, l'équipe du Parc accompagnée par celle des prestataires élaborera la maquette des différentes thématiques et une maquette générale de la charte.

Préparation

Avec l'équipe technique et l'équipe prestataire : travail sur les questions/sous thèmes à proposer aux participants sur la base de l'évaluation-diagnostic et des dynamiques en cours.

Suivi des instances décisionnelles

Information en bureau

Valorisation

Montage d'une première architecture de charte

TEMPS 2 : DEUXIÈME SALVE DE 3 ATELIERS D'APPROFONDISSEMENT

En décembre 2019

Ce temps sera structuré a priori comme le précédent autour de 3 ateliers, sous réserve que les premiers ateliers n'aient pas fait émerger (ou disparaître) certains thèmes ou créer des passerelles/fusions/conjugaisons entre certains d'entre eux.

A priori, il s'agira :

1. En plénière de présenter l'architecture d'ensemble envisagée pour la charte.
2. En groupes thématiques
 - a. D'examiner en groupes thématiques les propositions de maquettes des thématiques concernés, voire de les compléter et de préciser les acteurs ayant à jouer en rôle dans ce cadre ainsi que les actions constituant le programme d'action à 5 ans.
 - b. De débattre sur des sujets nécessitant plus de partage

Principes d'organisation

- ⇒ Ces ateliers sont conçus comme des temps de réflexion, d'échange et de proposition. Ils n'ont pas de vocation décisionnelle, qui revient à d'autres instances (Bureau et conseil syndicat du Parc notamment). Ce cadre sera présenté lors de l'introduction des ateliers.
- ⇒ Ces ateliers seront ouverts à l'ensemble des acteurs consultés dans le cadre de l'évaluation, sachant que le principe n'est pas de cibler a priori ces acteurs suivant les thèmes, même si l'on ne doute pas de l'existence de tropismes.
- ⇒ Chacun de ces ateliers sera organisé sur une demi-journée de 4 heures, avec 1 heure d'introduction en plénière (présentation des enseignements des ateliers précédents sur les thèmes concernés), puis 3 heures en groupes thématiques.
- ⇒ Pour faciliter leur organisation et créer un temps fort dans le processus de la révision de la charte, ces ateliers pourraient être organisés sur 3 demi-journées consécutives.
- ⇒ Les questions conflictuelles ou sans accord global sur la position à adopter ne seront remises à l'atelier sur les questions et frottements transversaux.

Préparation

Identification des thèmes à approfondir et consignes

Suivi des instances décisionnelles

Information en bureau

Valorisation

Montage d'une première architecture de charte

Suivi des instances décisionnelles

Information en bureau

Nota complémentaire sur la suite du processus « Conférence des présidents d'EPCI »

Concernant le volet coopération avec les intercommunalités et les communes, nous envisageons :

- en parallèle du temps 1, un temps destiné à clarifier qui fait quoi en termes de compétences chez les EPCI et d'apprécier quels seraient les besoins de coopérations (stade état des lieux)
- plus loin, avec une première maquette de charte (thèmes, orientations, ambitions), tenter de définir qui peut prendre quelle part dans ce cadre, avec naturellement la possibilité de jouer encore sur cette maquette.

Temps 3 : Echange sur les questions transversales

En Janvier 2020

A ce stade, il s'agira de consulter les acteurs sur une maquette précise et commentée de la charte, afin de connaître leurs points de vue à cet égard. Sur la base de cette maquette de charte, l'idée serait de travailler sur les axes transversaux de la charte, c'est-à-dire sur les entrées nécessaires à sa mise en œuvre et renvoyant davantage aux principes et postures nécessaires à sa mise en œuvre (cf. axes 5/6/7 et 8 de la charte actuelle).

Ce temps pourrait être complété par une réflexion sur les conditions de son suivi et de la redéfinition de son caractère programmatique (horizon 5 ans) et stratégique (10 ans), ainsi que sur la possibilité de scénarios contraints (ex. baisse de moyens, augmentation coût énergie), pour comprendre comment dans ces cas-là les choses peuvent être régulées.

Les questions transversales pré-listées sont les suivantes :

- **Posture parc sur les questions conflictuelles** (ex. éolien, ensauvagement, APN/biodiversité/activités traditionnelles, etc.)
- **Partenariats intercommunaux et communaux**
- **Autres partenariats**
- **Connaissance**
- **Innovation**
- **Gouvernance et participation**
- **Suivi et évaluation**
- **Scénarios contraints...**

Il s'agit de préciser les modalités de mise en œuvre de la charte. Dans ce cadre, nous proposons de monter un **groupe ad hoc comprenant des élus du Parc et des acteurs jugés représentatifs des thématiques retenues** (corps intermédiaires), sachant que les autres acteurs auront pu s'exprimer à leur propos lors des ateliers précédents. L'enjeu de cohérence sera ici déterminant.

Principes d'organisation

- ⇒ Ces ateliers sont conçus comme des temps de réflexion, d'échange et de proposition. Ils n'ont pas de vocation décisionnelle, qui revient à d'autres instances (Bureau et conseil syndicat du Parc notamment). Ce cadre sera présenté lors de l'introduction des ateliers.
- ⇒ Cet atelier sera organisé sur une demi-journée de 4 heures et suivant le volume des éléments à discuter il donnera lieu à des temps en plénière ou en sous-groupes autour d'une grappe de questions.

Valorisation

Ebauche du préambule de la charte et consolidation de la nouvelle charte

Suivi des instances décisionnelles

Débat en bureau sur l'état de la charte à ce stade et sur les questions restant en suspens
Présentation et débat en Comité Syndical avant élections municipales

ELECTIONS MUNICIPALES – MISE EN PAUSE DE PROCESSUS

TEMPS 4 : A LA RENCONTRE DES NOUVELLES EQUIPES MUNICIPALES

Septembre 2020

Une fois les exécutifs des conseils municipaux et communautaires constitués, il est proposé que le Parc aille à la rencontre de chacun des territoires pour présenter/amender le projet de charte constitué avec le territoire sur la fin de la précédente mandature.

Sur la base de 4 rencontres géographique d'une demi-journée, les élus locaux pourront prendre connaissance du projet et le discuter.

Principes d'organisation

- ⇒ Ces ateliers sont conçus comme des temps de réflexion, d'échange et de proposition. Ils n'ont pas de vocation décisionnelle, qui revient à d'autres instances (Bureau et conseil syndicat du Parc notamment). Ce cadre sera présenté lors de l'introduction des ateliers.
- ⇒ Cet atelier sera organisé sur une demi-journée de 4 heures et suivant le volume des éléments à discuter il donnera lieu à des temps en plénière ou en sous-groupes autour d'une grappe de questions.

Valorisation

Mise à jour de la charte et remontée de questions à trancher

Suivi des instances décisionnelles

Débat en bureau sur les questions à trancher

Présentation et débat en Comité Syndical sur la charte consolidée

SCHEMA DE LA PROPOSITION

Evaluation

Diagnostic

Juillet
2019

Temps 1 : Ce qui doit rester, changer ou apparaître ?

Atelier thématique 1 :
les thèmes historiques
et légitimes du Parc

Atelier thématique 2 :
les thèmes historiques
mais réinterrogés

Atelier thématique 3 : les
thèmes émergents ou
nouveaux

Biodiversité
Tourisme
Urbanisme-Paysage
Energie

Agriculture
Forêt
GEMAPI
Education
Culture et musées

Evolution climatique
Services, mobilité
ESS et économie

Octobre
2019

Ebauche d'une première
structure de charte

Bureau

Temps 2 : Ce qui doit être approfondi ?

Biodiversité
Tourisme
Urbanisme-Paysage
Energie

Agriculture
Forêt
GEMAPI
Education
Culture et musées

Evolution climatique
Services, mobilité
ESS et économie

Décembre
2019

Une charte à 10 ans et un programme
d'action à 5 ans V1

Bureau

Temps 3 : Les grands principes transversaux de gouvernance

Connaissance, Posture autour des questions conflictuelles , Partenariats
communaux et intercommunaux,, Participation et Gouvernance...

Janvier
2020

Un préambule et une charte V2

Bureau

Comité syndical

Election municipale

Temps 4 : A la rencontre des nouveaux élus communaux

Septembre
2020

Ateliers géographiques *4

Bureau

Une charte actualisée

Comité
syndical